

HÔTEL DE LA JUSTICE DE PAIX
ESCH/ALZETTE



JUSTICE

PAROLE

JUSTICE DE PAIX



Préface

C'est en juillet 2009 que commencèrent les travaux de gros-œuvre du nouvel Hôtel de la Justice de Paix de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Ce bâtiment, adapté aux besoins actuels, s'intègre dans le cadre du programme adopté par le Gouvernement visant l'amélioration des infrastructures du pouvoir judiciaire, par la mise à disposition de conditions de travail appropriées pour l'exécution de son travail et de l'ensemble de ses missions complexes.

Par cette construction, la Justice dispose d'un édifice répondant parfaitement à sa fonction et qui, par son concept énergétique novateur, tient compte d'une optimisation de la consommation énergétique et du bien-être des utilisateurs.

Bâtiment à architecture ouverte, il donne une nouvelle image, une nouvelle identité à la Justice et documente la volonté de transparence du pouvoir judiciaire tout en lui permettant de fonctionner de façon plus efficace et performante.

Avec son implantation au centre-ville à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville, le nouveau bâtiment de la Justice est plus visible et plus accessible pour le citoyen qui le fréquentera pour demander service.

Comme pour nombre de projets en milieu urbain, le défi de cette construction résidait dans la réalisation des ouvrages tout en tenant compte des espaces réduits disponibles.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements envers tous ceux qui ont contribué à la réalisation du projet et remercier également ceux qui ont subi les désagréments incontournables avec calme et patience.

Claude Wiseler

Ministre du Développement durable et des Infrastructures





L'Hôtel de la Justice de Paix

Implantation

Le projet trouve naissance au centre de la ville d'Esch-sur-Alzette au point de rencontre du tissu bâti ancien et des nouveaux développements du domaine Schlassgoart.

Par sa situation, le nouveau bâtiment de la Justice de Paix crée un lien entre les environnements et aménagements urbains existants et la place de l'Hôtel de Ville, noyau central de la ville.

Le bâtiment est délimité au sud par le boulevard Berwart réaménagé, à l'ouest par la rue de l'Alzette et la place de l'Hôtel de Ville et au nord par la rue Helen Buchholtz.

L'entrée principale du bâtiment, largement vitrée vers la place de l'Hôtel de Ville, se trouve à l'angle nord-ouest du terrain.

Situé à deux pas de la gare, le bâtiment est également desservi de façon optimale par les transports en commun.



Volumétrie

Les différents corps du nouvel Hôtel de la Justice de Paix sont agencés autour d'un atrium central public pour former un objet cubique, épuré. Le bâtiment, sobre et soigné, aux lignes claires et à forte expression architecturale, possède une large ouverture au nord-ouest qui donne sur l'Hôtel de Ville et qui ouvre la perspective sur le domaine du Schlassgoart. L'entrée principale ainsi créée est encore prononcée par un grand auvent.





vail



Agencement intérieur

L'organisation interne du bâtiment distingue les parties publiques, semi-publiques et celles réservées au personnel de la Justice.

Le grand foyer d'entrée, spacieux et ouvert sur plusieurs niveaux, est l'espace principal et la charnière centrale du bâtiment à partir de laquelle partent les escaliers et l'ascenseur.

Au rez-de-chaussée et au premier étage se trouvent notamment les salles d'audience, les salles d'instructions ainsi que le service de consultations.

Les bureaux des juges et greffiers, non accessibles au public, se trouvent aux deuxième et troisième étages.

Aux étages, les ailes du bâtiment communiquent par des galeries ouvertes sur l'atrium.





Transparence

L'atrium est largement ouvert sur la ville par le biais d'une baie vitrée toute hauteur alors que des grandes verrières en toiture en assurent un éclairage naturel zénithal. La lumière est omniprésente au coeur du bâtiment.

La salle d'audience du rez-de-chaussée est également ouverte sur la ville par une série de baies vitrées verticales; celles-ci sont disposées entre des piliers qui empêchent la vue directe depuis l'extérieur.

Aussi, les deux salles d'audience du premier étage offrent avec leur grandes surfaces vitrées des vues sur la rue de l'Alzette et sur le domaine Schlassgoart.







Matériaux

Les éléments constructifs du bâtiment (murs, piliers, dalles) sont réalisés en béton armé, les cloisons de séparation étant prévues en plaques de plâtre pour des raisons de flexibilité d'aménagement intérieur.

Les façades du bâtiment se présentent sous forme de grandes plaques en béton sur lesquelles apparaissent des impressions ciblées affirmant ainsi la fonction de l'édifice.

Le traitement similaire des façades extérieures et intérieures de l'atrium renforce l'aspect monolithique du bâtiment dont les différentes ailes sont agencées autour de l'atrium public.

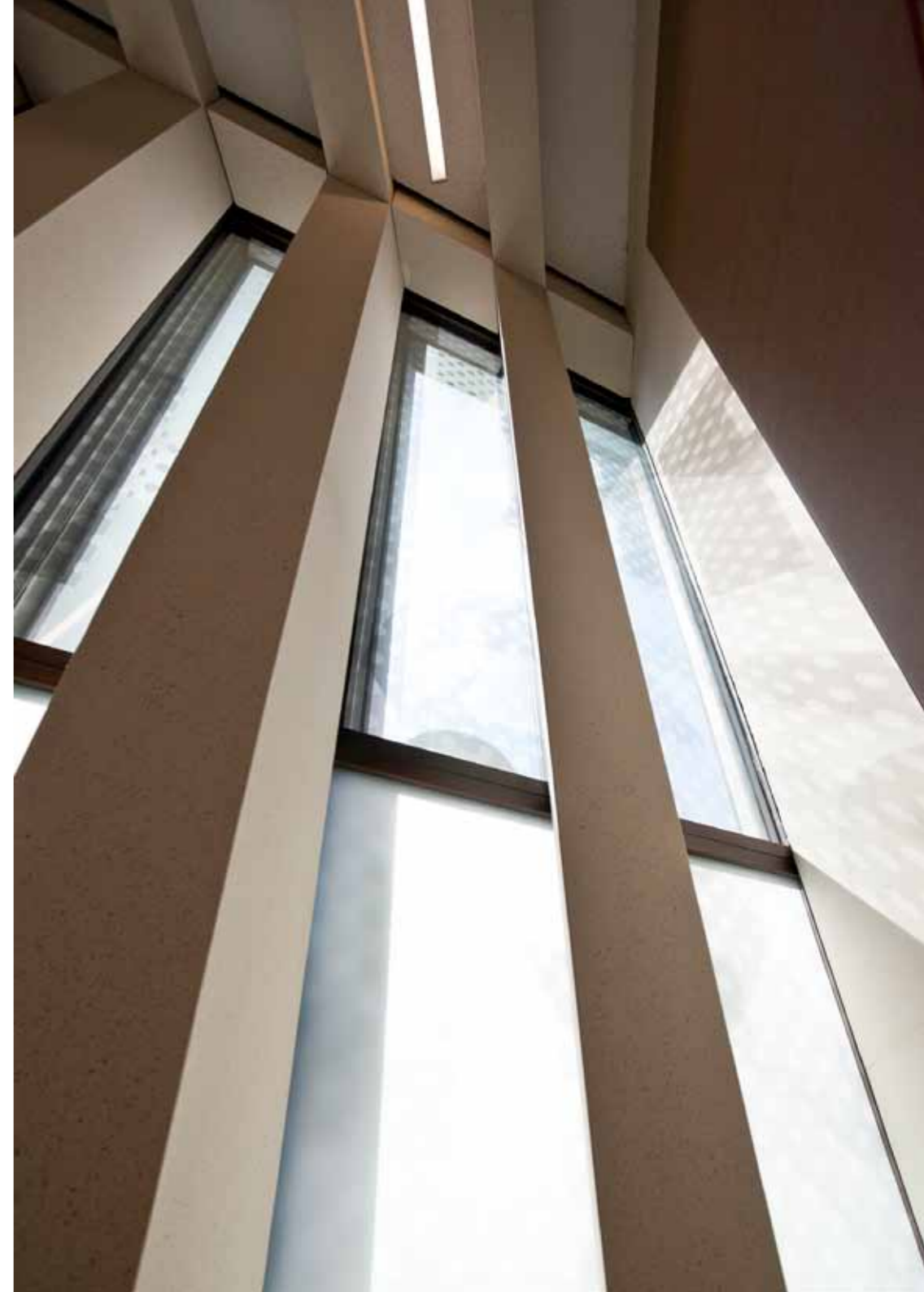
Des sols en béton sont mis en oeuvre dans la plus grande partie du bâtiment ; les traitements et polissages particuliers du béton confèrent à l'ensemble un aspect noble.

Le choix et les nuances subtiles des couleurs créent dans leur ensemble une atmosphère de calme et de sérénité.

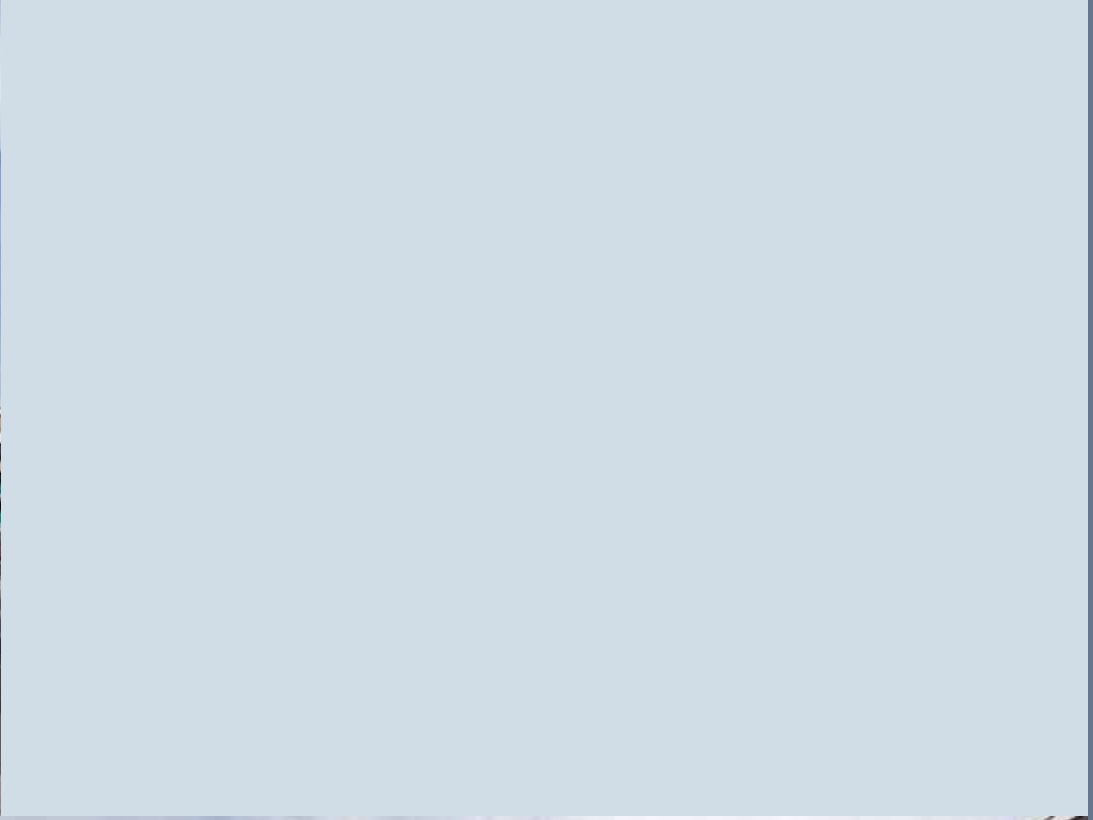
Dans les salles d'audience dominent les murs en béton architectural lisse dont un soin particulier est donné au calepinage du coffrage. Ces salles impressionnent par leur qualité d'exécution, leur clarté et finesse.

Les panneaux acoustiques en bois garantissent de bons niveaux de confort acoustique et d'audibilité.











Concept énergétique

Le concept énergétique novateur du bâtiment prend en compte l'architecture, les caractéristiques physiques du bâtiment et les équipements techniques en vue d'une optimisation de la consommation énergétique et du bien-être des utilisateurs.

Une isolation thermique et des vitrages performants permettent de réduire les déperditions thermiques.

Des installations techniques appropriées et efficaces minimisent les consommations tout en utilisant au maximum les moyens naturels à disposition :

- un refroidissement naturel nocturne avec utilisation de l'inertie thermique de la structure du bâtiment et des sols en béton.
- un refroidissement de l'air neuf par processus adiabatique.
- une déshumidification de l'air neuf par énergie solaire
- une tour de refroidissement profitant au maximum des possibilités de refroidissement naturel (free-chilling).
- des ventilo-convecteurs à faible consommation d'énergie, silencieux et évitant toute sensation de courant d'air.

La consommation maximale en énergie thermique sera de 30 kWh/m²a alors que celle en énergie frigorifique sera de 15 kWh/m²a.

Fiche technique

Programme

Rez-de-chaussée

foyer
grande salle d'audience
9 bureaux employés
archives
locaux techniques

Premier étage

2 petites salles d'audience
7 salles de réunion
archives

Deuxième étage

15 bureaux greffiers
archives

Troisième étage

15 bureaux juges de paix
salle de conférence
bibliothèque

Installations techniques

chaudière à condensation au gaz d'une puissance de 100 kW.
tour de refroidissement hybride de 47 kW.
système de ventilation de 6.000 m³/h avec déshumidification à énergie solaire.





Chiffres-clés

Volume bâti :	17'600 m ³
Surface brute:	3'700 m ²
Coût global prévisionnel :	14'000'000.- ttc (loi du 24 juillet 2007 / indice : 625,7)
(y compris aménagements extérieurs, mobilier, équipements, frais, honoraires et taxes)	



Maîtrise d'œuvre

Architecte :	Atelier d'Architecture et de Design Jim Cledes
Ingénierie génie civil :	IC Lux
Ingénierie génie technique :	BLS Energieplan
Bureau de contrôle :	Socotec Luxembourg
Coordination sécurité et santé :	Tangram
Organisme agréé :	AIB Vinçotte

Aménagement & territoire
Environnement
Transports
Travaux publics

Pour
un développement
durable



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

Textes: Administration des bâtiments publics
Documents graphiques: Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes
Photographies:: Agence Blitz
Design: Accentaigu
Imprimerie: Hengen
Papier: Munken Polar certifié FSC

Aménagement & territoire
Environnement
Transports
Travaux publics

Pour
un développement
durable



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics